

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège eau potable	15
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille vingt deux

et le 1^{er} avril

à 14h30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation

22 mars 2022

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 66, Collège Assainissement non Collectif : 52, Collège Eau Potable 10.

Pouvoirs Collège Affaires Communes 3, Collège Assainissement non Collectif 2

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage

05 avril 2022

Objet de la Délibération

PROGRAMME
TRAVAUX REGIE
« EAU POTABLE »
2022-2023-2024

PROGRAMME TRAVAUX REGIE « EAU POTABLE »
2022-2023-2024

VOTE :**POUR : 10****CONTRE : 00****ABSTENTIONS : 00**

DELIBERATION
N° 2022-09

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 05 avril 2022

et publication ou
notification

Du 05 avril 2022

Considérant que la Régie « eau potable », afin de veiller à la pérennité de ses infrastructures doit s'assurer du bon état de son patrimoine : réseau, installations et équipements annexes de production, traitement, stockage et distribution d'eau potable,

Considérant qu'à cette fin, elle doit réaliser chaque année les travaux nécessaires au maintien ou à l'atteinte de ce bon état,

Considérant que certaines opérations importantes devront être réalisées sur plusieurs années,

Considérant que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux permettra, notamment de prioriser les opérations et de répartir leur coût sur plusieurs exercices budgétaires,

Le Comité syndical décide de valider le programme pluriannuel de travaux de la Régie « eau potable » pour les années 2022-2023-2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,
Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 008-240800912-20220401-C202209-DE

Travaux d'eau potable 2024

Désignation de l'opération (nature, lieu résumé, tranche)	Collectivité bénéficiaire	Précisions sur l'emprise du chantier (adresse précise, de... à..., commune d'implantation)	Type d'investisseme nt	Qté	Unité	Qté	Unité	Coût estimatif (€)	Subventions attendues (€)	Finaceur 1	Taux (%) subventions finaceur 1	Finaceur 2	Taux (%) subventions finaceur 2	Coordination de travaux	Observations		
Diagnostic puits/forage	Vouziers	Pré du moulin et Long - bec	Etude					20 000 €									
Régénération puits forage			Travaux					25 000 €							suivant les résultats des diagnostics		
restructuration réseau	Neuville Day		Travaux					200 000 €	80 000	AESN	40%	Etat					
remplacement compteurs abonnés	Virzy		Travaux	153				24 480 €							Obligation réglementaire liée à l'âge maxi des compteurs (15 ans) et mise en place radiorelevé		
remplacement compteurs abonnés	Semuy		Travaux	79				12 640 €									
remplacement compteurs abonnés	Falaise		Travaux	124				19 840 €									
remplacement compteurs abonnés	ex Beloeuvre		Travaux	155				24 800 €									
Imprévus et urgences			Travaux					50 000 €									
Travaux d'eau potable 2024																	
Travaux de renouvellement réseau et équipement - s/total									356 760								€HT
Travaux génil civil - bâtiment - s/total									0								€HT
Etudes - s/total									20 000								€HT
total									376 760								€HT
subventions									80 000								€HT